



Acte n° 2022C132

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 28
Pouvoirs : 11
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE (pouvoir à Patrick NABETH), Carole BONTEMPS-HESIN (pouvoir à Marcel BABAD), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN.

OBJET : MOBILITÉS DURABLES - Avenant 1 à la convention de délégation de compétence en matière de transport.

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle que la CCDSV est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de l'ensemble des services de transport situés à l'intérieur de son ressort territorial, y compris les transports scolaires.

La convention de délégation fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du transport scolaire entre la CCDSV et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette convention est arrivée à échéance le 31 juillet 2022.

Le présent avenant a pour objet de prolonger de 5 ans les modalités techniques et financières de la convention de délégation en matière de transports. Pour information, la convention porte sur un ensemble de 25 circuits scolaires (annexe 1) pour un montant annuel TTC de 345 933,86 € (annexe 2).

Au titre de son rôle de délégataire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec la Régie Départementale des Transports de l'Ain :

- Assure l'exécution financière des contrats actuels ainsi que ceux qu'elle sera éventuellement amenée à conclure pour le compte de la CCDSV.
- Perçoit les recettes que la CCDSV lui versera et qui sont liées à l'exécution de la présente délégation.

Vu la convention de délégation proposée par la Région,

Vu la délibération n° 2018C135 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2018,

Vu la convention de délégation signée entre le Conseil Départemental de l'Ain et la Communauté de communes Dombes Saône Vallée en 2019,

Vu la fin de la délégation de compétence entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de l'Ain en matière de transport permettant à la Région d'exercer en direct la compétence transport à compter du 1^{er} janvier 2020.

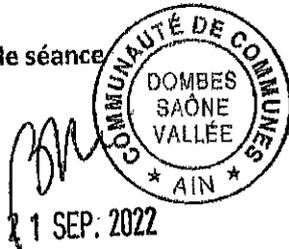
Vu l'avis favorable du bureau réuni le 01/09/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention de délégation en matière de transport avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses annexes ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget annexe Transport 2022 et suivants.

A Trévoux, le 15/09/2022

La Secrétaire de séance
Brigitte KLEIN



Affichage électronique le :

Le Président,
Marc PECHOUX

